

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 5

Artikel: Les exportations suisses en 1886 et 1916
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demander l'éloignement des apprentis, à moins que l'exercice de cette profession ne soit pas lié à un apprentissage régulier, ou qu'ensuite de réformes techniques, l'exercice de la profession est rendu impossible, ou enfin, si pour des circonstances particulières, le but cherché peut être atteint plus favorablement par un apprentissage dans une profession analogue. Les conseils pour le choix d'une profession devront être donnés par le secrétaire ouvrier avec le concours du bureau, soit pendant les heures de bureau habituelles ou pendant des heures de consultation spécialement désignées à cet effet.

Par des avis périodiques dans la presse ou dans les assemblées, le public sera rendu attentif à l'institution de ces conseils.

L'activité et l'examen des conseils portèrent sur:

- a) Les aptitudes physiques ou autres réclamées par chaque profession.
- b) La possibilité de gagner sa vie dans la profession ou éventuellement de passer à une autre profession.
- c) L'utilité d'un apprentissage dans une profession déterminée.

d) Les capacités professionnelles des patrons ou des entreprises entrant en considération, en vue de garantir une bonne éducation des apprentis.

e) La teneur des contrats d'apprentissage, la durée de l'apprentissage, le temps de travail quotidien, les frais éventuels ou l'indemnité à laquelle l'apprenti a droit, la résiliation du contrat d'apprentissage, les amendes conventionnelles, la prolongation de la durée de l'apprentissage ensuite de maladie, etc.

f) La réception de plaintes ou de désirs de la part des apprentis, et leur liquidation dans le cadre de l'activité de la commission ou leur renvoi aux organes compétents.

Des secours matériels ne pourront pas être accordés. Dans des cas particuliers, il faudra examiner de quelle façon on devra se procurer des moyens financiers.

Les sociétés d'utilité publique, qui s'occupent déjà de la question des apprentissages, soit pour les conseils à donner, ou pour la protection des apprentis, ou celles qui voudront entreprendre ce genre d'activité, devront être examinées, chaque cas particulièrement dans l'intérêt d'un travail uniforme et rationnel; on pourra éventuellement travailler en commun avec elles. Dans certains cas, s'il est démontré que l'influence de ces sociétés est suffisante, on pourra renoncer à l'activité de la commission.

* * *

Il faut malheureusement constater qu'en pratique ces « lignes de direction » sont restées à l'état de théorie. En tout cas nous ne connaissons pas de région où une activité énergique a été déployée quelque part dans les sens de ces instructions. C'est très regrettable. Quoique nous reconnaissions que les tâches incombant à un secrétaire ouvrier sont très nombreuses et que dans les temps que nous traversons de nombreuses questions de détails ne peuvent être résolues, il ne faut cependant pas négliger la protection des apprentis. L'activité dans ce domaine serait certainement un bon travail préparatoire pour la loi fédérale sur les apprentissages. Ce n'est que la pratique qui dévoile les défauts et les fautes du système actuel, et seul le praticien peut livrer un travail fécond.

L'Association syndicale de Zurich a publié, en 1917, une brochure intitulée: « A propos du choix d'une profession », qui donne des renseignements précieux à tous ceux qui s'occupent de cette question.

Partout où les sociétés de protection des apprentis ou des institutions semblables ont accordé jusqu'ici aux organisations syndicales le droit d'émettre leur avis, il sera possible de renoncer à la création de commissions spéciales, car il ne s'agit pas pour nous d'employer les offices de protection pour faire de la propagande, mais bien de faciliter aux jeunes prolétaires leur entrée dans la vie, et de les placer aux endroits qui nous semblent les plus favorables à leurs aptitudes et qui leur offrent le plus de chances pour l'avenir.

Nous serions heureux si la protection des apprentis trouvait dans la classe ouvrière toute l'attention qu'elle mérite.



Les exportations suisses en 1886 et 1916

En 1916, notre commerce national, accusant en chiffres ronds des importations pour fr. 2,378,000,000 et des exportations pour fr. 2,447,000,000 a présenté une double caractéristique.

Ainsi que le relève le dernier bulletin mensuel de la banque commerciale de Bâle, pour la première fois depuis la publication de statistiques officielles, les exportations ont dépassé le chiffre des importations, tout en constituant un record d'importance. Remarquable à première vue, ce fait est ramené, il est vrai, à ses justes proportions par la constatation qu'il est principalement dû à l'énorme renchérissement des matières premières étrangères. On s'en rendra compte, en effet, en constatant que la valeur de nos importations de matières premières a été, en 1916, de fr. 959,963,000 pour une quantité de 4,169,377 tonnes et 12,957 pièces, alors que, l'année précédente, elle n'ascendait qu'à fr. 686,225,000 pour 4,378,411 tonnes et 17,213 pièces et en 1913 à fr. 686,602,000 pour 5,687,948 tonnes et 55,336 pièces.

Ce résultat est, on le voit, le fait de circonstances tout à fait anormales et n'ayant, à proprement dire, rien de bien réjouissant en elles-mêmes. A titre d'illustration de notre activité nationale, il n'en marquera pas moins dans les annales économiques du pays, car, mis en regard des chiffres de 1885, date d'origine des statistiques, de fr. 680,000,000 à l'importation = 242 fr. par habitant et de fr. 640,000,000 à l'exportation = 227 fr. par habitant, il fait ressortir une majoration d'environ 170 % de l'exportation par tête, tandis que la population n'a augmenté que de 40 % environ.

Il peut être intéressant de se rendre compte de la progression suivie depuis 1885—1886 par les principales de nos fabrications bases de l'exportation. Constatons dès l'abord que cette progression a été accompagnée d'un essor pareillement important de nos importations. Pour un pays redébâlé à l'étranger de la presque totalité de ses matières premières, il n'y a là rien qui sorte de l'ordre naturel des choses. De fortes entrées de marchandises à l'état brut sont loin de dénoter un appauvrissement national.

Ainsi, en 1913, dernière année de paix, l'importation en Suisse de matières premières et de produits fabriqués s'était élevée en chiffres ronds à fr. 1,320,500,000 contre

une exportation aux mêmes chapitres de fr. 1,175,300,000; mais la satisfaction des besoins internes absorbait certes une valeur bien supérieure à la différence de quelques 145 millions de francs, sans compter les achats des étrangers en passage dans le pays. Pour la Suisse, les importations de matières brutes et mi-brutes étaient donc un des principes de son existence et de son essor économiques, l'essentiel étant de rétablir l'équilibre par la vente de ces matières sous forme ouverte, ce qui lui a réussi à un haut degré.

En effet, alors que nos importations se répartissent à peu près également entre matières premières, articles manufacturés et substances alimentaires — en 1916, les coefficients respectifs étaient 40,36 %, 25,92 %, 33,72 %, en 1913, 35,71 %, 33,07 % et 31,22 %, nos exportations d'articles manufacturés représentent près de trois fois la valeur des matières premières et substances alimentaires sortant du pays — en 1916, cette relation était de 74,29 à 25,71. On atteindrait une proportion plus élevée encore, si l'on comprenait sous la rubrique des articles manufacturés les exportations de produits alimentaires fabriqués.

Ce qui précède fait nettement ressortir l'orientation économique nationale et son importance capitale, montrant combien l'avenir économique du pays et sa prospérité sont étroitement liés au maintien et au développement de son œuvre d'exportation, industrielle surtout; celle-ci mérite donc un maximum de considération et de concours. Si, depuis 1886, la relation des exportations en articles manufacturés n'a guère varié — 74,29 % des sorties totales de marchandises en 1916, contre 74,42 % en 1886 — il n'en a pas été de même de l'appoint individuel des diverses industries.

C'est au chapitre de l'*industrie métallurgique* que l'on rencontre l'extension la plus notable. En effet, cette industrie a plus que sextuplé ses exportations d'articles manufacturés — fr. 700,024,000 en 1916 contre fr. 113,104,000 en 1886. — Pendant ce laps de temps, son coefficient de participation aux exportations nationales totales des produits fabriqués est monté de 23,8 à 38,5 %.

Ses fabrications sont naturellement très diverses et ramifiées, quelques-unes de création relativement récente; en fait, l'essor de cette industrie s'est particulièrement accéléré depuis le commencement du siècle. La principale de ses branches est l'*horlogerie*; c'est en même temps l'une des plus anciennes et celle où le travail de précision, porté à son développement extrême, est devenu véritablement une science.

Notre fabrication des *machines* doit, elle aussi, à ce superlatif d'exactitude dans la manufacture les progrès qu'elle a réalisés et qui se trouvent consignés dans la statistique de nos exportations nationales. La qualité, jointe à l'ingéniosité de nos fabricants, a été la base même des succès qu'elle a remporté à l'étranger et qui sont souvent résultés d'une saine rivalité de nos meilleurs industriels.

A elles deux, l'*horlogerie* et la branche des machines ont fourni, en 1916, plus du 55 % des exportations de l'*industrie métallurgique*, l'appoint de la première étant d'environ 30 % (fr. 207,818,000) et celui de la seconde de près de 26 % (fr. 180,164,000).

En 1885, leur coefficient de contribution était cependant plus élevé. Depuis lors, il est vrai, d'autres branches de fabrication non comprises dans les machines, mais faisant partie de l'*industrie métallurgique*, ont joui d'une extension notable, telles la mécanique de précision, la production de l'aluminium et les applications de ce métal (fr. 49,461,000 en 1916 contre 1,995,000 en 1892, etc.).

Quelles que soient les ombres de l'*industrialisme*, il est devenu pour notre pays une condition essentielle d'existence. Au flux d'importations, inévitable dans son ensemble, nous ne pouvons répondre que par un reflux d'exportations, si nous voulons sauvegarder notre avenir économique.

Dans les fédérations

Chambre tessinoise du travail. — Le rapport se plaint de la situation défectueuse de l'organisation syndicale dans le Tessin; il reconnaît cependant qu'une amélioration se fait sentir. 42 sections comprenant 2939 membres adhèrent à la Chambre de travail, les groupes les plus puissants sont ceux des instituteurs, des ouvriers sur métal de Bodio, des ouvriers du tabac, des maçons et manœuvres, des ouvriers sur bois et des tailleurs de pierre.

Trente mouvements, auxquels participèrent 3662 ouvriers, dont 2741 organisés, furent menés au cours de l'année de rapport. La grève éclata dans sept cas: Les ouvriers du tabac de Pedrinate lutèrent pendant 92 jours, ceux de Stabio (Ceppi) pendant 30 jours. Il s'agissait principalement de mouvements de salaire ou de l'obtention d'une allocation de renchérissement. Tous les mouvements, à l'exception de trois, se terminèrent par un succès.

Des renseignements judiciaires furent donnés à 40 personnes, dont 12 organisées. 69 chômeurs se déclarèrent au bureau de placement, du travail fut procuré à 34 ouvriers. Une discussion très animée s'engagea lors de l'adhésion des instituteurs à la Chambre du travail. Ils forment avec 590 membres la plus forte section de la fédération. Leur adhésion est du reste fort compréhensible, quand on considère les misérables traitements que ces éducateurs du peuple reçoivent. Les instituteurs ont de 1500 à 1800 fr. par an, avec une allocation de renchérissement de 500 fr., les institutrices doivent se contenter de 1250 à 1450 fr. avec 250 fr. d'allocation. Il n'est donc pas étonnant, si les préjugés de caste vont au diable! La conscience de classe des instituteurs tessinois pourrait servir d'exemple à leurs collègues de la Suisse alémanique.

Charpentiers. — L'assemblée des délégués qui a eu lieu les 29 et 30 mars dernier, a décidé unanimement l'augmentation des cotisations pour fortifier les finances de la fédération. Selon cette décision, la caisse centrale recevra une cotisation hebdomadaire de 50 à 80 ct., cependant ces cotisations ne seront perçues que pour 40 semaines. La caisse de chômage est séparée de la caisse fédérative, 10 ct. de chaque cotisation lui seront remis. Le secours est augmenté jusqu'à 50 ct. par jour. Le secours de grève est de même augmenté de 50 ct. par jour, un supplément de 40 ct. sera payé pour chaque enfant. Le secours de déménagement est augmenté de 30 à 40 fr. Sur la proposition de la section de Bâle, la création d'un comité central étendu fut adoptée.

Personnel des trains. — Le rapport sur les trois derniers trimestres de l'année 1917 donne un excellent exposé sur l'activité de la fédération pendant ce laps de temps. On s'est, autant que possible, efforcé d'améliorer la situation économique des membres; ce furent principalement la campagne concernant les allocations de renchérissement, les actions concernant le travail supplémentaire et les retards des trains, la modification du système de suppléments, d'avancements, etc., qui donnèrent le plus de travail.

Le nombre des membres diminua de 3296 à 3270, donc une perte de 26 membres; on mentionna 36 admissions, 51 démissions et 18 décès. La situation financière est très solide, car on constate 104,056 fr. de recettes et 86,995 fr. de dépenses, il en résulte une augmentation de fortune de 18,109 fr. La fortune totale est de 511,314 fr.

Ouvriers sur cuir. — Le 17 avril dix années s'étaient écoulées depuis la fondation de la fédération. L'assemblée des délégués d'Olten décida la fusion des organisations des cordonniers et des selliers, comprenant ensemble 31 sections avec 1344 membres. Le *Journal des ouvriers sur*